



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
09/12/2025 à 09:55:20
Date de l'acte administratif : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Date de convocation : **Délibération n° VI-DEL-2025-035**
Date d'affichage :
Nombre de membres en exercice : 35
Présents : 24
Votants : 34

Objet : Partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Essonne

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER, représenté par Mme Fatos KEBELI, M. Gérard HEBERT représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Mairam SY représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Claude MASURE représentée par M. Jean-Michel JOSSO, M. Franck COENNE représenté par Mme Françoise PYBOT, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Medhi MEJERI, M. Mostefa GHENAÏM représenté par Mme Emmanuelle ROYERE, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENT : Mme Kadiatou LY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention cadre de partenariat, proposé par la chambre d'agriculture de la Région Ile de France,

Considérant que la Ville d'Etampes est propriétaire de terrains de 4,3 hectares de terres agricoles et naturelles, rue des Tilleuls, sur lesquelles sont envisagées un projet de maraîchage,

Considérant qu'afin d'accompagner la commune dans sa réflexion, la Chambre d'agriculture de la Région Ile-de-France propose une méthodologie pour qualifier le terrain (contraintes d'urbanisme, nature de sols, conditions d'irrigations éventuelles, ...) pour définir des scénarios d'aménagement du secteur, conciliant enjeux naturels et agricoles.

Considérant que plus globalement, la Chambre d'agriculture et la Ville d'Etampes souhaitent mettre en place un partenariat durable en vue de soutenir l'activité agricole sur le territoire, et notamment sur les sujets suivants :

- Valorisation des parcelles communales en les réhabilitant en production ;
- Préservation des milieux et des espèces en encourageant des pratiques respectueuses de l'environnement ;
- Valorisation des produits locaux, notamment via la production maraîchère ;
- Accompagnement de projets d'installation agricole ;
- Soutien à la structuration et à la diversification des filières alimentaires et non alimentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le principe d'un partenariat durable entre la Chambre d'agriculture et la Ville d'Etampes, en vue de soutenir l'activité agricole sur le territoire,
- Valide le projet de convention cadre de partenariat, tel que proposé en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention cadre de partenariat
- Valide la déclinaison de cette convention cadre de partenariat en une ou plusieurs convention(s) opérationnelle(s). Une première convention opérationnelle pourra concerner la valorisation en projet de maraîchage, des terrains communaux de 4,3 hectares de terres agricoles et naturelles, rue des Tilleuls.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer chaque convention opérationnelle, dans la limite d'une participation financière maximum cumulée de vingt mille euros (20 000 €). Chaque convention opérationnelle devra être approuvée par décision du Maire.

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :31 MARS 2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.